

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du vendredi 28 septembre 2018 à la salle polyvalente de Lachaud-Curmilhac

Nombre de conseillers communautaires : 68 + 8 POUVOIRS

Date de convocation : 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 28 septembre 2018 à 20h20,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Lachaud-Curmilhac sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Séverine EYNARD, Jeanine BRUGEYROUX, Christine BANASSAT, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL, Chantal LEGENDRE, Marie-Andrée PERREY, Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Karine CROS, Agnès JEAN, Sylvie LEBRAT, Annie CARLET, Corinne BOYER, Nathalie RAMBOURDIN, Michèle Malfant, et MM. Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Serge DESCHEEMACKER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Gérard MERLE, Franck NOEL BARON, Jean-Louis NOTON, René HAELVOET, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Alain BESSON, Cédric FLANDIN, Joseph VISSAC, Christian POULET, Jean-Marc CHARRADE, Claude GIHNAC, Jean-François BLANC, Denis BEAUME, Jean PASCAL, Joseph TORRENT, Olivier MONTEIL, Gérard BEAUD, Denis BONNAFOUX, Jean-Pierre BRUNEL, Claude MASSEBEUF, Christian DAUPHIN, Raymond FRAISSE, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Denis FOURY, Raphaël LESCURE, Jean-Claude BAGES, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, Gérard ROUX, André DORIER, Jean Michel DURAND, Jean-Paul FAGHEON, Serge ROCHER, Alain SOULE, Christophe COURTEIX, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Charles TOURRETTE, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTARD et Guy LAFOND.

Pouvoirs : M. LEYDIER Ludovic à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, M. Jean-Louis CELLIER à Mme Chantal FARIGOULE, Mme GAILLARD Valérie à M. Olivier MONTEIL, Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX, M. Thierry ASTRUC à M. Jean-Marc CHARRADE, Mme Paulette HABRIAL à M. Jean-Marie CHAPON, Mme Annie PLANTIN à M. André DORIER et M. Michel BRUN à Mme Sylvie LEBRAT.

Absents Excusés : Mmes Jacqueline TORRENT, Françoise TORRENT PAILHES, MM. Mickaël VACHER, Stéphane DESSALLES, Christian BARBUT, Alain CUSSAC, Gilles COUSTON, Bernard MOYEN, Maurice PARAT et Christian VIDAL.

Secrétaire de séance : M. Christophe COURTEIX

Le Président décide d'ajourner le projet de délibération N°2018-09-01 relatif au PV du conseil Communautaire du 10 juillet 2018 suite à des erreurs dans la reprise des délibérations adoptées.

Le Président propose aux conseillers communautaires de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification de la désignation des locaux définis dans le bail emphytéotique avec la commune de Langeac pour la mise à disposition de l'immeuble le moulin. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

2018-09-01-objet : Décision modificative n°1 du budget annexe de TMUA

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Fonctionnement : Dépenses : 500 €
Recettes : 500 €

La délibération est adoptée à 76 pour.

2018-09-02 -Objet: Décision modificative n°1 du budget annexe Atelier-relais carrosserie

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Fonctionnement : Dépenses : - 3 358.32 € au compte 6541 et + 3 358.32 € au compte 673

La délibération est adoptée à 76 pour

2018-09-03 – Objet : Convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG43

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire propose l'adhésion à son service « Médecine préventive », permettant de bénéficier de différentes prestations. L'adhésion à ce service est consentie moyennant les tarifs indiqués à l'article 6 de la convention.

La délibération est adoptée à 76 pour.

2018-09-04 - Objet : Lancement d'une consultation pour la fourniture et livraison de titres restaurants pour les agents de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Dans le cadre du protocole d'accord entré en application le 1^{er} septembre 2018, et dans un souci d'harmonisation des avantages sociaux, la communauté de communes propose que l'attribution des tickets restaurants soit élargie à l'ensemble du personnel de la communauté de communes.

La communauté de communes fait bénéficier à ses agents de titres restaurants d'une valeur faciale fixée aujourd'hui à 6 €, dont 3 € à la charge de l'employeur. Le nombre de tickets restaurants est attribué à chaque agent en fonction du nombre de jours travaillés.

Pour cette fourniture, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, il est souhaitable de recourir à un marché à bons de commande tel que prévu par le code des marchés publics, pour une période de 3 ans.

La délibération est adoptée à 76 pour.

2018-09-05 - Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

M Jean-Louis PORTAL indique que le service insertion de la communauté de communes est actuellement doté au niveau administratif d'une coordinatrice titulaire et d'une conseillère en insertion professionnelle actuellement en contrat non permanent. La compétence insertion, autrefois détenue par les communautés de communes Ribeyre Chaliergue Margeride et Pays de Paulhaguet se voit confirmée à l'échelle du nouvel EPCI dans le cadre de la redéfinition de l'intérêt communautaire de la compétence sociale. Par conséquent, afin de faire fonctionner durablement le chantier d'insertion, il convient de créer un emploi de référent en insertion socio-professionnelle et professionnelle.

Cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, filière administrative et la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Il propose de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

La délibération est adoptée à 75 pour et 1 contre (M. BRUNEL Jean-Pierre)

2018-09-06 – Objet : Définition de l'intérêt communautaire des compétences

Rapporteur : M. Gérard BEAUD - Président

Le Président donne lecture de la délibération et précise que sont reconnues d'intérêt communautaire :

Pour la compétence obligatoire actions de développement économique :

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales :
- Soutien aux activités commerciales, artisanales et de services par le dispositif FAEL.
- Animation et dynamisation des cœurs de bourg-centres par la création d'un poste de manager de ville

Pour la compétence aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

Zone d'aménagement concerté : ZAC créées pour la réalisation de projets portés en maîtrise d'ouvrage par la CCRHA nécessitant une procédure de ZAC

Pour la compétence optionnelle protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- Energies renouvelables : nouvelles installations dans les domaines suivants :
 - photovoltaïque : études, création, gestion et aménagement de parcs solaires au sol.

- méthanisation : études, création, gestion et aménagement d'unités de méthanisation
- Eolien : études, création, gestion et aménagement de parcs éoliens
- hydroélectricité : études, création, aménagement et gestion de microcentrales
- géothermie : études, création, gestion et aménagement

Pour la compétence optionnelle politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- Étude, création et gestion de logements d'urgence : logement sis à Langeac
- Suivi-animations dans le cadre de conventions ANAH
- Versement d'aides aux investissements (travaux) dans le cadre de conventions ANAH
- Logements : gestion par délégation des appartements à vocation sociale situés à Paulhaguet 1 Rue de la République et à Lavoûte-Chilhac au-dessus de l'office de tourisme.

Pour la compétence optionnelle construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- Equipements sportifs : halle des sports Langeac, hall des sports de Saugues, bornes VTT, gymnase Paulhaguet et création d'un centre aqualudique communautaire.

Par déduction sont restitués aux communes :

- Equipements sportifs : stade de Lavoûte-Chilhac et stade de Venteuges. Centre équestre de Saugues.
- Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire : école élémentaire de Langeac, écoles préélémentaires et élémentaires de Vissac-Auteyrac, Pinols, Saugues Sainte-Marie et Lavoûte-Chilhac

Pour la compétence optionnelle création ou aménagement de voirie d'intérêt communautaire :

- Voiries de desserte des ZA

Pour la compétence optionnelle d'action sociale d'intérêt communautaire :

- Insertion : gestion du Chantier d'Insertion intercommunal
- Santé : Gestion immobilière et entretien de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Langeac (labellisées ARS). Cabinet médical à Paulhaguet.
- Propriété et gestion immobilière de la MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes âgées) de Lavoûte-Chilhac
- Actions visant la prévention-santé, le maintien, le développement des services de santé et l'installation de professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), ainsi que l'accompagnement des projets des professionnels de santé
- Petite-enfance, enfance et jeunesse : Relais Petite Enfance (RPE), Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires (vacances scolaires) pour les 3/14 ans, ALSH le mercredi durant les semaines scolaires pour les 3/11 ans, animation de structures d'accueil et d'une politique en faveur des jeunes de 12 à 17 ans révolus (ALSH extrascolaires et périscolaires, séjours et accompagnement de projets pour les jeunes).

Par déduction est restitué aux communes :

- Enfance et jeunesse : ALSH périscolaire (TAP compris) 3-11 ans aux communes de l'ex-Communauté de Communes du pays de Paulhaguet

Par déduction sont restitués aux communes :

Pour la compétence assainissement :

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et réalisation des schémas et diagnostics préalables à tous travaux d'investissement sur l'assainissement.

Pour la compétence aménagement ou embellissement en général :

- Aménagement des espaces publics en milieu aggloméré aux Communes de l'ex-Communauté de Communes de la Ribeyre, Chaliergue et Margeride
- Rénovation du petit patrimoine aux Communes de l'ex-Communauté de Communes de la Ribeyre, Chaliergue et Margeride et du Pays de Saugues
- Mise en tourisme du bourg de Lavoûte-Chilhac à la commune de Lavoûte-Chilhac

Le Président souligne que la définition de l'intérêt communautaire de compétences énumérées ci-dessus entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Pour le centre équestre, le Président souligne que le retour de l'équipement à la Commune de Saugues est conditionné par la garantie du maintien des subventions (FEADER, Région, DETR et Fonds éperon) au bénéfice de la CCRHA.

Pour la compétence logement social, M Franck NOEL-BARON demande si la compétence sur le logement d'urgence est limitée à Langeac ou si d'autres communes pourraient être concernées ? Pour le SPANC un retour de compétence aux communes est aussi envisagé ?

M Le Président répond que pour l'instant il n'y a qu'un logement d'urgence sur Langeac mais que ce n'est pas exclusif si d'autres projets se réalisent. Pour le SPANC il confirme effectivement que la compétence sera restituée aux communes.

Mme Sylvie LEBRAT constate que la compétence portage de repas n'est pas reprise dans les statuts et que la Com Com ne pourra plus intervenir pour exiger que la fabrication des repas soit toujours assurée par l'EPAHD de Saugues.

Mme Marie Christine DELABRE et Chantal LEGENDRE soulignent que la commission n'a pas souhaité conserver cette compétence qui est assurée par Resto'domicile.

M Gilles RUAT souhaite des explications sur l'évaluation des biens qui seront retransférés aux communes suite à des retours de compétences (stades, écoles ...).

M. le Président répond que c'est à la CLECT que revient ce travail d'évaluation des charges transférées.

M Franck NOEL-BARON trouve qu'il n'est pas logique de transférer des emprunts pour certains biens et pas pour d'autres qui ont été autofinancés.

Sur ce point le Président souligne que c'est une logique réglementaire qui s'impose, confirmée par les services de l'Etat.

M Alain SOULE fait remarquer que l'école de Lavoûte-Chilhac n'est pas propriété de la CCRHA mais de la Commune.

M Alain GARNIER souligne qu'il est assez favorable à ce projet de délibération mais qu'il votera contre en raison du retour de la compétence périscolaire aux communes.

La délibération est rejetée à 52 pour, 13 contre (Mmes Christine BANASSAT, Annie CARLET, Karine CROS, Agnès JEAN, Magalie MISSONNIER, MM. Yves ATTARD, Denis BEAUNE, Raymond FRAISSE, Alain GARNIER, Jean-François BLANC, Franck NOEL BARON, Christian POULET et Gérard ROUX), 9 abstentions (MM. Jean-Pierre BRUNEL, Denis FOURY, Valérie GAILLARD et son pouvoir Olivier MONTEIL Maurice LAC, Emile ROUSSEL, Mmes Gisèle RASPAIL et Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Ludovic LEYDIER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christian DAUPHIN et Gilles RUAT).

2018-09-07 - Objet : Modification des statuts

Départ de Mme Agnès JEAN et M Franck NOEL-BARON

Rapporteur : M.Gérard BEAUD – Président

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes exerce les compétences facultatives des anciens EPCI fusionnés sur leurs périmètres respectifs. La loi précise que la Communauté de Communes dispose d'un délai de 2 ans pour délibérer sur les compétences facultatives.

Aussi, le Président propose d'adopter les compétences facultatives suivantes :

III- Compétences facultatives

3-1 - Transport scolaire des élèves des établissements préélémentaires, élémentaires et secondaires pour ses communes membres et des collectivités extérieures dans le cadre d'un conventionnement.

- Gestion du transport à la demande (COLIBRI)

3-2 - Gestion, entretien et aménagement des bâtiments hébergeant des services publics : gendarmeries de Langeac et de Paulhaguet.

3-3 -Tourisme : - Création et aménagement de spots de pleine nature et aires de bivouac le long de la rivière Allier

- Création d'aires de repos, de relais d'informations touristiques et signalisation touristique

3-4 - Création, balisage et entretien des itinéraires et circuits de randonnée référencés par la Communauté de Communes

3-5 - Eveil musical dans toutes les écoles de la Communauté de Communes et aides aux écoles de musique et danse référencées sur le territoire des rives du Haut-Allier

- Programmation culturelle concertée dans le cadre d'un conventionnement culturel avec le CD 43

- Soutien aux associations et manifestations culturelles et sportives d'intérêt communautaire dans le cadre de la grille d'attribution validée en Conseil Communautaire

- Soutien aux sections sportives dans les établissements scolaires de la CCRHA

- Soutien à l'animation du réseau des bibliothèques/médiathèques du territoire dans le cadre de l'animation et la coordination de projets livre-lecture communautaires

3-6 - Sécurité et prévention : contribution au fonctionnement du SDIS 43 sur l'ensemble du périmètre communautaire.

M Jean-Paul FAGHEON demande si les communes vont continuer à verser leur contribution au SDIS.

Le Président répond que si la compétence est transférée à la CCRHA les communes ne verseront plus de contribution au SDIS mais un transfert de charge via les attributions de compensation sera effectué.

A la demande de M Joseph TORRENT la notion de contingent incendie est supprimée.

Avant de procéder au vote le Président revient sur les deux points qui ont fait débat sur le point précédent : école et périscolaire. Il rappelle que l'extension de la compétence périscolaire sur l'ensemble du territoire représenterait une dépense totale de 473 000 €. Pour avancer sur une nouvelle définition d'intérêt communautaire il suggère de reprendre les débats en commission et en bureau et invite les conseillers communautaires en désaccord à faire des propositions aux commissions.

Mme Jessica COUDERT rappelle que pour la compétence école une réunion a été tenue avec les Maires des communes qui ont des écoles et qu'ils se sont prononcés par garder la compétence à l'échelon communal.

La délibération est adoptée à 70 pour et 4 contre (MM. Denis BEAUNE, Raymond FRAISSE, Alain GARNIER et Charles TOURRETTE).

2018-09-08 - Objet : Autorisation donnée au Président pour ester en justice

Rapporteur : M.Jean-Louis PORTAL

Le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2017.07.03 du 30 mai 2017 le règlement intérieur de la Communauté de Communes dans son article 9 précise que le Président représente la Communauté de Communes en justice.

Toutefois, il indique au Conseil communautaire qu'il convient de compléter cette délibération pour fixer les limites de certaines attributions et plus particulièrement en ce qui concerne la délégation qui est accordée au Président pour ester en justice.

Les décisions prises en la matière concerneront toutes les actions y compris les procédures en urgence, dans lesquelles la Communauté de communes peut être amené à ester en justice et ce :

- auprès de toutes les juridictions, tant administratives que judiciaires, y compris commerciales et prud'homales ;
- tant en première instance, qu'en appel ou en cassation
- aussi bien en défense qu'en demande
- y compris en matière de plaintes devant les juridictions pénales, avec ou sans constitution de partie civile

La délibération est adoptée à 68 pour, 3 contre (MM. Denis BEAUNE Alain GARNIER et Raymond FRAISSE), 1 abstention (M. Christian POULET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT et Denis FOURY).

2018-09-09 - Objet : Modification de la représentation des communes à la CLECT

Rapporteur : M.Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président précise aux conseillers Communautaires que la représentativité des communes à la CLECT est basée sur la représentativité des communes au Conseil Communautaire. Après la tenue de 4 réunions de la CLECT il a constaté que le quorum n'avait pas toujours été réuni et que la CLECT n'a pas pu émettre d'avis sur les sujets abordés.

Pour remédier à cette situation, il propose de modifier la représentativité des communes et de désigner des délégués suppléants rattachés aux titulaires.

Le Vice-Président propose que la représentativité s'établisse sur la base d'un délégué titulaire avec un délégué suppléant par tranche de 500 habitants soit la représentation suivante :

Communes	Population de la commune	Nombre de représentants en CLECT
ALLY	149	1
ARLET	24	1
AUBAZAT	172	1
VISSAC AUTEYRAC	337	1
AUVERS	58	1
BERBEZIT	56	1
BESSEYRE ST MARY	126	1
BLASSAC	150	1
CERZAT	203	1

CHANALEILLES	189	1
CHANTEUGES	458	1
CHARRAIX	89	1
CHASSAGNES	165	1
CHASTEL	136	1
CHAVANAC LAFAYETTE	273	1
CHAZELLES	41	1
CHILHAC	199	1
CHOMETTE	154	1
COLLAT	88	1
COUTEUGES	301	1
CRONCE	87	1
CUBELLES	144	1
DESGES	60	1
DOMEYRAT	200	1
ESPLANTAS VAZEILLES	131	1
FERRUSSAC	82	1
GREZES	206	1
JAX	142	1
JOSAT	78	1
LANGEAC	3832	8
LAVOUTE-CHILHAC	285	1
MAZERAT AUROUZE	217	1
MAZEYRAT D'ALLIER	1528	4
MERCOEUR	140	1
MONTCLARD	61	1
PAULHAGUET	912	2
PEBRAC	122	1
PINOLS	215	1
PRADES	67	1
ST ARCONS D'ALLIER	205	1
ST AUSTREMOINE	46	1
ST BERAINE	82	1
ST CIRGUES	152	1
ST DIDIER SUR DOULON	200	1
STE EUGENIE DE VILLENEUVE	85	1
ST GEORGES D'AUZAC	461	1
ST JULIEN DES CHAZES	73	1
STE MARGUERITE	39	1
ST PREJET ARMANDON	102	1
ST PRIVAT DU DRAGON	159	1
SALZUIT	359	1
SAUGUES	1801	4
SIAUGUES STE MARIE	798	2
TAILHAC	73	1
THORAS	210	1
VALS LE CHASTEL	45	1
VARENNES ST HONORAT	31	1
VENTEUGES	354	1
VILLENEUVE D'ALLIER	315	1

TOTAL	17 467	74
-------	--------	----

Le nombre de délégués CLECT sera de 74 titulaires et 74 suppléants.

Le Président souligne que ces modifications de la représentativité seront reprises dans le règlement intérieur de la CLECT lors d'une prochaine réunion.

La délibération est adoptée à 68 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT), 3 abstentions (MM. Yves ATTARD, Denis BEAUNE et Raymond FRAISSE) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Paulette HABRIAL et son pouvoir M. Jean-Marie CHAPON).

2018-09-10 - Objet : Modification de Conseillers Communautaires au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Issoire/Brioude (SICTOM)

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président précise aux conseillers Communautaires que des modifications dans la désignation des représentants au SICTOM Issoire /Brioude est nécessaire suite à des changements de conseillers municipaux.

Les délégués communautaires au SICTOM Issoire/Brioude se définissent comme suit :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Thibault MOURLAIX	Bernadette CROZATIER
ARLET	Séverine EYNARD	André DELENA
AUBAZAT	Christine CHEVALIER	Gérard VEDEL
BLASSAC	Claude SERVANT	Didier HANSMETZGER
CERZAT	Jacky DELIVERT	Roland BOMPARD
CHANTEUGES	Alain FRIN	Marie-Thérèse VETTORETTI
CHAZELLES	Stéphane VISSAC	Jean SERVANT
CHASSAGNE	Jean-Paul MENEGAZZO	Lionel PAGES
CHASTEL	René HAELVOET	Pascal BISCARRAT
CHAVANIAC-LAFAYETTE	Michel GARNIER	Bruno DI GIAMBATTISTA
CHILHAC	Odile MAMET	Mickael CISSAC
COUTEUGES	Pascal PASSEMARD	Véronique TIVAYRAT
CRONCE	Stéphane RAGEADE	Gisèle RASPAIL
DESGES	Michel HAUDEGAND	Cécile MONTIGNY
DOMYRAT	Michelle OLEON	Christian OLEON
FERRUSSAC	Jacky CHANTELOUBE	Chantal LEGENDRE
JOSAT	Nicolas DI GIAMBATTISTA	Florence BELLUT
LA CHOMETTE	Eugène PRESSE	Alain MARTIN
LANGÉAC	Marie-Thérèse ROUBAUD	Gérard BEAUD
LAVOUTE-CHILHAC	Jacques VERNIERE	Michel FLANDY
MAZERAT-AUROUZE	Raymond FRAISSE	Jean-Pierre SOIGNON
MAZEYRAT-D'ALLIER	Jean-Marie CHAPON	Martine PAYS
MERCOEUR	Martine CHEVALIER	Patrick FLINOIS
PAULHAGUET	Laurent SAGNOL	Yves ENJOLRAS
PEBRAC	Raymond PAILHES	Marie-Catherine MANOURY
PINOLS	Jacques FRIARD	Fabrice SOULIER
PRADES	Elisabeth PRADES	Jean-Michel MOUYSSSET
SALZUIT	Noël ITIER	Bernard BON
SAINT AUSTREMOINE	Françoise PELISSIER	Martine HALGAND
SAINT ARCONS D'ALLIER	Laurence MALARTRE	Patricia MERLE
SAINT BERAÏN	Serge ROCHER	Justine PICHON
SAINT CIRGUES	Michel BOREL	Anne-Marie BRUN
SAINT DIDIER SUR DOULON	Michel SALLE	Annie RICOUX
SAINT GEORGES D'AURAC	Alain GARNIER	Gilles BERINGER
SAINT JULIEN DES CHAZES	Alain CASTELLAN	Serge MERLE
SAINT PRIVAT DU DRAGON	Norbert RODIER	Michel PIROUX
SAINTE MARGUERITE	Marie-Thérèse BOUDON	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES SAINTE MARIE	Serge COHADE	Daniel VAUZELLE
TAILHAC	Gérard TROSSET	Guy LAFOND
VALS LE CHATEL	Corinne BOYER	Marie Christine BRUHAT
VILLENEUVE D'ALLIER	Roland CUSOL	Jérôme FLANDIN

La délibération est adoptée à 73 pour et 1 abstention (Mme BANASSAT Christine).

2018-09-11 - Objet : Demande de subvention Leader pour l'étude Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Le 1^{er} Vice-Président explique à l'assemblée qu'une étude pour évaluer la compétence Ordures Ménagères s'inscrit dans une volonté de maîtriser et de réduire les coûts du service public de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire tout en assurant un service efficient à l'utilisateur en corrélation avec un règlement raisonnable pour l'administré.

L'étude vise aussi à guider la CCRHA dans son choix de financement du service dans la perspective d'une harmonisation à échéance 2022.

L'étude a pour objectif d'optimiser les services des déchets :

- au niveau organisationnel (mode de fonctionnement : régie, DSP, contrat de prestations...)
- au niveau technique (mode de collecte, transport et traitement)
- au niveau financier (coût des services de collecte, de transport et de traitement /REOM/TEOM/TEOMI/REOMI/RS)
- au niveau juridique et réglementaire (contrat, réglementation, convention, législation...)
- au niveau opportunité (évolution du tri, des modes de collecte, traitement local des déchets...) en vue d'harmoniser les modes de fonctionnement et les modes de recouvrement.

Il propose de déposer une demande de subvention Leader pour le financement de cette étude.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	
Type	Montant
Étude d'opportunité	44 450 €
TOTAL HT	44 450 €
TOTAL TTC	53 340 €
RECETTES	
Type	Montant
Leader (80%)	35 560 €
Autofinancement	8 890 €
TOTAL HT	44 450 €
TOTAL TTC	53 340 €

M Christian POULET demande sur quelle fiche action du programme LEADER la demande est déposée ?

Le Président répond sur la fiche valorisation des ressources locales.

La délibération est adoptée à 72 pour, 1 contre (M. Christian POULET) et 1 abstention (M. Serge ROCHER).

2018-09-12 – Objet : Choix d'un prestataire pour la refonte du site internet de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Le 1^{er} Vice-Président explique que le projet de refonte du site Internet de la communauté de communes des rives du Haut-Allier a été inscrit au budget 2018. Ce dernier répond à plusieurs objectifs : la mutualisation des données des communes, la remise à niveau du

portail Internet dont l'utilisation est devenue caduque. Pour renforcer son identification et son contact auprès des habitants et des acteurs du territoire, la Communauté doit se doter d'un site Internet performant adapté à sa nouvelle charte graphique.

La délibération est adoptée à 72 pour, 1 abstention (M. Jean Pierre BRUNEL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gaston CHACORNAC).

2018-09-13 Objet : Adhésion sur l'ensemble de son périmètre de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne au SICTOM Issoire/Brioude

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Le 1^{er} Vice-Président explique aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne a modifié son périmètre et demande son adhésion pour la totalité de son territoire au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

M Christian POULET demande si l'étude sur les déchets a été lancée ?

M Emile ROUSSEL pose la question de l'avancement du dossier de création d'une déchetterie à Paulhaguet.

Le Président confirme que l'étude sur les déchets est lancée et que le projet de déchetterie à Paulhaguet, porté par le SICTOM Issoire/Brioude n'est pas arrêté mais en stand-by suite à une réunion de travail avec le Président et le Directeur du SICTOM car le service aurait dû être partagé entre Langeac et Paulhaguet. L'étude en cours sur les OM doit apporter de nouvelles solutions.

La délibération est adoptée à 72 pour, 1 abstention (M. Jean PASCAL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. BEAUD Gérard).

2018-09-14 Objet : Cession de l'Atelier relais TMUA au terme du contrat de crédit-bail immobilier

Rapporteur : M. Gaston CHACORNAC

Le Vice-Président explique à l'Assemblée que le Syndicat pour le Développement Industriel du Haut Allier (SYNDIHAL) a signé le 02/11/1995 un CCBI avec la S.A.S Techniques Modernes et Universelles de l'Abrasion (TMUA), dont l'activité est la conception et la réalisation de machines spéciales liées aux applications abrasives.

D'une durée initiale de 15 ans à compter du 01/01/1996, le CCBI était assorti d'une promesse unilatérale de vente.

Un avenant N° 1 a été signé le 29/12/2004 avec SYNDIVAL : extension avec modification du loyer et de la durée du CCBI dont le terme est reporté au 31/12/2017.

Un avenant N°2 a été signé le 20/01/2010 avec le SECCOM : modification du montant du loyer et allongement d'un an de la durée du CCBI dont le terme est reporté au 31/12/2018 suite à la renégociation de l'emprunt initial.

Un avenant N°3 a été signé le 01/11/2013 avec le SECCOM : ajustement du montant des loyers suite à la rénovation de la toiture financée par la Collectivité en 2013.

Désignation actuelle des biens immobiliers concernés par le CCBI et les avenants situés dans la Zone artisanale de Chambaret Sud, à LANGEAC (43300) :

>> TERRAINS d'une surface totale de 6 895 m² :

- Parcelle cadastrée N°204 AP lieu-dit Bouvagnat, d'une superficie de 4 415 m²,
- Parcelle cadastrée N° 205 AP lieu-dit Bouvagnat, d'une superficie de 1 780 m².

>> BATIMENTS

- Deux bâtiments industriels distincts implantés sur ces terrains d'une emprise au sol de 566 et 606 m², comportant le premier au NORD, deux salles de 410 et 152 m², et le second au SUD, deux salles de 441 et 143 m² ;
- Un bâtiment à ossature métallique construit par le crédit-bailleur en 2003-2004 d'une superficie de 225 m² accolé à l'extrémité EST du bâtiment SUD existant, qui fait l'objet d'une extension d'une surface de 117,30 m² financée par l'entreprise elle-même, après autorisation du SECCOM par délibération du 12/04/2016 ;
- Un ancien bâtiment construit en maçonnerie, non rénové.

La délibération est adoptée à 73 pour et 1 contre (M. ROUSSEL Emile).

2018-09-15 Objet : Adoption d'une convention avec Saint Flour Communauté pour la gestion de proximité des transports scolaires

Rapporteur : M. Alain GARNIER

Le Vice-Président explique aux conseillers communautaires que Saint-Flour Communauté prend en charge dans le cadre du transport scolaire des élèves domiciliés sur le territoire de la CC des Rives du Haut-Allier scolarisés sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Aussi, une convention doit être établie entre les 2 EPCI pour :

- Fixer le cadre des relations entre parties
- Fixer les modalités d'inscription des élèves usagers des circuits concernés
- Définir les modalités financières des différentes parties

Cette convention est établie pour une durée de 6 ans et prend effet à parti du 1^{er} août de l'année scolaire de prise en charge des élèves concernés.

M Jean-Louis PORTAL fait aussi remarquer que 2 élèves du Cantal viennent sur Ally et nécessite une prise en charge.

La délibération est adoptée à 67 pour, 2 contre (MM. Claude MASSEBEUF et Claude GINHAC), 2 abstentions (M. CELLIER Jean-Louis et son pouvoir Mme Chantal FARIGOULE) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Mme Anne-Marie PERREY).

2018-09-16 Objet : Validation de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, le Département 43, les collèges et EPAHD de Langeac et de Saugues et la compagnie de danse Yann Lheureux pour la mise en œuvre du projet « les éblouis »

Rapporteur : M.Gérard MERLE

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier souhaite conventionner avec le Département 43, les collèges et EHPAD de Langeac et de Saugues et la compagnie de danse Yann LHEUREUX pour la mise en œuvre du projet « Les Oubliés/Les Eblouis », projet de résidence et création artistique en danse contemporaine autour de la maladie d'Alzheimer développé sur le territoire des rives du Haut-Allier et le Domaine départemental du Sauvage.

Il s'agit d'un projet favorisant l'interaction de plusieurs publics cibles :

- *Collecte et enquête auprès de chercheurs*, structures d'accueil, familles, soignants, associations (à l'échelle nationale et internationale puisque la compagnie travaille également à La Réunion et en Corée du Sud) ;
- *Des résidences (des ateliers)* d'une semaine au collège de Langeac et d'une semaine à l'EHPAD de Saugues, en lien avec l'EHPAD de Langeac ; le collège de Saugues intervenant via un travail de captation vidéo.

Quatre étapes sont fléchées :

- Du 8 au 13 septembre 2018 : résidence à l'EHPAD de Saugues
- Du 23 au 28 septembre : résidence de l'équipe artistique au Domaine du Sauvage avec accueil de groupes (personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, habitants, etc) pour découvrir les étapes de l'œuvre en chantier
- Du 30 septembre au 5 octobre : résidence au collège de Langeac avec des ateliers qui donnent lieu à un temps de partage intergénérationnel : des collégiens volontaires rejoignent les personnes âgées en structures d'accueil pour échanger. (Date à confirmer : le jeudi 4 octobre)
- Du 7 au 13 octobre : 2^{ème} résidence de l'équipe artistique au Domaine du Sauvage destinée à la création finale du spectacle, avec accueil de groupes (personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, habitants, etc).

La restitution du spectacle « Les Eblouis » au Domaine du Sauvage, ouverte au public, aura lieu le samedi 13 octobre 2018 à 15h.

Ce projet, présenté à l'ensemble des acteurs en janvier (Communauté de communes, EHPAD et collèges de Saugues et Langeac, Auberge du Sauvage, en présence de la DIVIS et de la DJC2D), a été accueilli avec enthousiasme et la volonté de travailler en réseau à l'échelle du territoire, que ce soit entre collèges, ou entre EHPAD. L'apport d'un tel projet pour les publics a été bien compris : rompre l'isolement des personnes âgées, travailler l'intergénérationnel et la transversalité dans les collèges, créer un lien avec un élément du patrimoine naturel emblématique, promouvoir la culture comme vecteur de lien social, mêler les publics, toucher des publics empêchés.

Le projet des Eblouis est positionné par le Département comme « exemplaire » par sa transversalité et ses multiples entrées partenariales. Il s'inscrit dans la logique « Publics en découverte » (publics cibles, en relation avec un territoire, un projet artistique, en réseau) et comme un premier outil de dialogue avec la Communauté de communes des rives du Haut-Allier et la DRAC en vue de l'élaboration d'un conventionnement de partenariat triennal Culture-Patrimoine ultérieur.

L'apport communautaire s'établit dans le cadre de cette convention à 4 110 € sur un total de 49 955 € selon le budget prévisionnel annexé, grâce au soutien complémentaire de la DRAC - Education artistique, le Rectorat, le programme CULTURE SANTE (REGION / DRAC / ARS) - Association Interstices, La Conférence des financeurs.

La délibération est adoptée à 71 pour, 2 contre (MM. Jean-Pierre BRUNEL et Pascal JEAN) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Paulette HABRIAL).

2018-09-17 Objet : Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé

Rapporteur : M.Christophe COURTEIX

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des subventions ont été attribuées à hauteur de 44 636 € (sessions des 25 mai et 10 juillet 2018).

La commission CLS a étudié les derniers dossiers de demande d'aide (3^{ème} session) et a proposé d'attribuer un montant de subvention à chaque organisme, validé en bureau dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2018 (cf compte 6574 : 132 200 €).

La liste des 5 destinataires de cette session avec le montant attribué se décline de la manière suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER	
Association ou organisation	Montant de la subvention en euros pour 2018
DOMAINE CULTURE LOISIRS SPORT	
HBC Hand Langeac (anniversaire 40 ans le 16 juin, voir délibération 25/05/18)	500
La Gévaudane Saugues (double course pédestre/challenge Haut-Allier)	300
Fête des champignons sylvestres Saugues (2 ^e édition de cette foire)	500
Le Jour de la nuit Chanteuges (opération nationale contre la pollution lumineuse avec l'association d'éducation à l'environnement Les Pieds à terre de Chillac)	500
Les amis du moulin d'Aurouze Mazerat-Aurouze (aide exceptionnelle pour ouverture au public et fabrication pain, jus de pommes)	300
TOTAL	2100€

La délibération est adoptée à 72 pour, 1 contre et 1 abstention

2018-09-18 Objet : Lancement d'une étude diagnostic assainissement pour la Commune de Langeac

Rapporteur M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de réactualiser l'étude de diagnostic et le schéma directeur des systèmes d'assainissement de la commune de Langeac.

Cette dernière a un contrat de DSP avec Veolia. Ce délégataire a mis en place et assure l'actualisation d'un SIG du réseau d'assainissement.

La dernière étude date de 2006, l'ensemble des réseaux d'assainissement avaient été tracés sur plan au format AutoCAD. Depuis cette date, plusieurs secteurs ont fait l'objet d'aménagements avec mise en séparatif des réseaux.

L'étude projetée comprendrait :

- La reprise des plans des réseaux sous SIG à partir des plans de Veolia, sous réserve de mise à disposition de ces derniers, et calage des tracés par une série de levés topographiques ;
- La caractérisation des ouvrages particuliers (postes de relevages, déversoirs d'orage...) et leurs éventuels besoins en équipement d'autosurveillance
- Une phase de mesures de débit en plusieurs points du réseau (découpage en bassins versants) sur une période de 3 à 4 semaines, suivie d'une campagne ciblée d'inspections nocturnes des réseaux ;
- L'inspection télévisuelle des réseaux non réhabilités ;
- Des tests complémentaires des branchements (tests à la fumée avec confirmation au colorant) ;
- Un volet « effluents non domestiques » avec un recensement des branchements « non domestiques » non encadrés par arrêté municipal
- A la suite de ces investigations, l'établissement d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé à échéance 20 ans ;
- Enfin un volet prospectif sur le devenir de la filière boues de la station d'épuration du bourg ;

L'ensemble de l'étude pourra être subventionnée à 60 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à 20 % par le Département de Haute Loire.

M Emile ROUSSEL demande pourquoi la CCRHA porte ce dossier ?

M Christian POULET demande le coût prévisionnel de cette étude ?

Le Président répond que c'était de la compétence de la CC du Langeadois et que le coût est estimé à 80 000 €.

La délibération est adoptée à 45 pour, 12 contre (Mmes Corinne BOYER, Magalie MISSONNIER, MM. Jean-Claude BAGES, Alain BESSON, Christophe COURTEIX, Serge DESCHEEMACKER, Denis GAILLARD, Claude GINHAC, Christian POULET, Emile ROUSSEL, Gérard ROUX, Alain SOULE), et 17 abstentions (Mmes Karine CROS, Marie-Christine DELABRE, Séverine EYNARD, Chantal LEGENDRE, Nathalie RAMBOURDIN, Gisèle RASPAIL, MM. Thierry ASTRUC et son pouvoir Jean-Marc CHARRADE, Gaston CHACORNAC, Denis BEAUME, Cédric FLANDIN, Raymond FRAISSE, Bernard MONATTE, Jean PASCAL, Serge ROCHER, Charles TOURRETTE et Joseph VISSAC).

2018-09-19 Objet : Modification de la désignation des locaux définis dans le bail emphytéotique avec la commune de Langeac pour la mise à disposition de l'immeuble « le moulin »

Rapporteur M Gérard BEAUD - Président

Monsieur le Président rappelle que la commune de Langeac est propriétaire de l'immeuble appelé le Moulin situé avenue Danton à Langeac au numéro 53 section AL avec une emprise au sol de 810 m². Ce bâtiment comporte 5 niveaux de 351 m² chacun. Le niveau 0 abrite des installations techniques de la microcentrale et un local associatif qui est exclu du bail et restera propriété communale

Dans le cadre de la création de 4 maisons de services sur son territoire, la Communauté de Communes a demandé à la Commune de Langeac de lui mettre à disposition 3 niveaux (1,2 et 3) de cet immeuble dans le cadre d'un bail emphytéotique de 25 ans pour y créer une maison des services de la communauté qui hébergerait également le siège de la CCRHA.

Monsieur le Président souhaite que le niveau 4, les combles, soit rajouté dans le bail pour permettre à la CCRHA de réaliser dans de bonnes conditions les travaux et aménagements sur les 3 niveaux inférieurs. La maîtrise foncière des 4 étages permettra également une gestion plus fonctionnelle de tous les niveaux.

La délibération est adoptée à 71 pour et 3 abstentions (MM. Serge ROCHER, Christian POULET et Alain SOULE).

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
Mr Gérard BEAUD

Le Secrétaire de séance
M. COURTEIX Christophe

